

**Délibération n° 2026-028**  
**Délibération portant sur le PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent – avenant  
au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique**

Nbre de Conseillers en exercice : 34  
Nbre de présents : 25  
Nbre de votants : 32  
Nbre de procurations : 7  
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026  
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

**L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents** : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations** : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

**Excusés et Absents** : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian,

**Décision de l'assemblée :**

Votants :           **32**  
Pour :               **32**  
Contre :  
Blanc :  
Abstention :

## **Rapporteur : Madame Françoise DOUSTE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales.

**Vu** la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la territorialisation de la planification écologique.

**Vu** l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des contrats pour la réussite de la transition écologique.

**Vu** le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 21 décembre 2021 entre l'État, le Département des Landes, le PETR Landes Nature Côte d'Argent et les Communautés de communes de Grands Lacs, de Mimizan et de Côte Landes Nature.

**Vu** la Délibération n° 2021-134 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant sur le Contrat de relance et transition écologique (CRTE) à l'échelle du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

### **Considérant**

- La volonté de l'État et des collectivités territoriales d'accélérer la mise en œuvre des politiques publiques de transition écologique à l'échelle des territoires ;
- Que les contrats de relance et de transition écologique évoluent en contrats pour la réussite de la transition écologique afin de renforcer les ambitions environnementales des projets de territoire ;
- Que le PETR Landes Nature Côte d'Argent constitue l'échelle de contractualisation du CRTE construit autour de 5 orientations stratégiques partagées et qui demeurent :
  - Orientation 1 : Utilisation harmonieuse des espaces
  - Orientation 2 : Amélioration du niveau des solidarités
  - Orientation 3 : Maintien des ressources du développement
  - Orientation 4 : Offre d'un cadre naturel
  - Orientation 5 : Conforter la filière forêt – bois

L'avenant 2024-2026 proposé en annexe a pour objet d'actualiser le CRTE initial afin de tenir compte des nouvelles orientations nationales et régionales.

Cet avenant ne vaut pas engagement financier automatique mais constitue un cadre partenarial permettant la mobilisation de financements de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics et privés, sous réserve de l'éligibilité des projets et de la disponibilité des crédits ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité**

- D'approuver l'avenant 2024-2026 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique conclu entre l'État, le PETR Landes Nature Côte d'Argent et le Conseil départemental des Landes.
- D'autoriser la Présidente à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,

  
Sandrine THOMAS



la Présidente,

  
Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le :